

**2025**

# Rapport d'Activité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

# Sommaire

Préambule	3
Le CCAS en quelques mots	3
Le Conseil d'Administration	3
1 Le Budget	4
2 L'Action Sociale	5
2-1 Les missions légales	5
2-1-1 L'aide sociale	5
2-1-2 La domiciliation	5
2-1-3 Le registre des personnes vulnérables	5
2-2 Les missions facultatives	6
2-2-1 Accueil et accompagnement des usagers	6
2-2-2 Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale	6
2-2-3 Les aides financières	7
2-2-4 L'aide alimentaire	7
2-2-5 Le logement social	8
2-2-6 Le dispositif « Argent de poche »	8
2-2-7 Aide au permis de conduire et au BAFA : opération Plein Phare et Anim'Action	8
2-2-8 Mai à vélo	9
2-2-9 De l'information au plus près des habitants	9
2-2-10 L'Houmeau en rose et bleu	9
2-2-11 La santé à proximité : le Clac'Soins	9
2-2-12 L'Écrivaine Publique	10
2-2-13 L'Heure Civique	10

# Préambule

## ○ Le CCAS en quelques mots

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif dont les modalités de fonctionnement sont régies par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il anime une action générale de prévention, d'animation et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. De plus, le CCAS observe l'évolution de la demande sociale, repère les signaux d'aggravation et identifie les nouvelles précarités de son territoire.

## ○ Le Conseil d'Administration

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire de la commune. Il est composé en nombre égal de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres non élus nommés par le Maire. A l' Houmeau, celui-ci est composé de 14 membres élus et nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Il compte 11 femmes (5 élues et 6 nommées) et 3 hommes (2 élus et 1 nommé).

En 2025, 5 Conseils d'Administration ont été organisés pour 12 délibérations prises.

**Jean-Luc ALGAY, *Président***

**Membres**

**Élus**

Idalina Benarrous, *Vice-présidente*  
Valérie Bry  
Marie-Christine Coutanceau  
Bruno Hemar  
Claude Pain  
Monique Sauvêtre  
Annie Villanova

**Membres**

**Nommés**

Mauricette Cadet  
Sylvie Dall'Anese  
Annie Escobar  
Sylvie Limbourg  
Joël Manelphe  
Colette Neveu  
Michèle Sommé

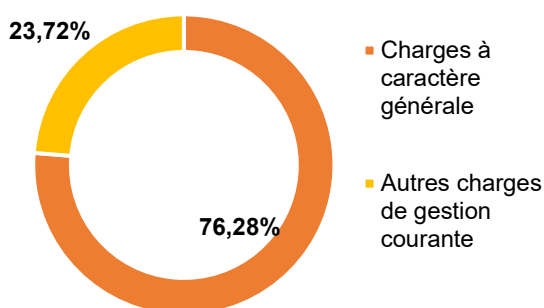
# 1- le Budget

Le CCAS dispose d'un budget propre qui comporte une section de fonctionnement répartie entre les recettes et les dépenses.

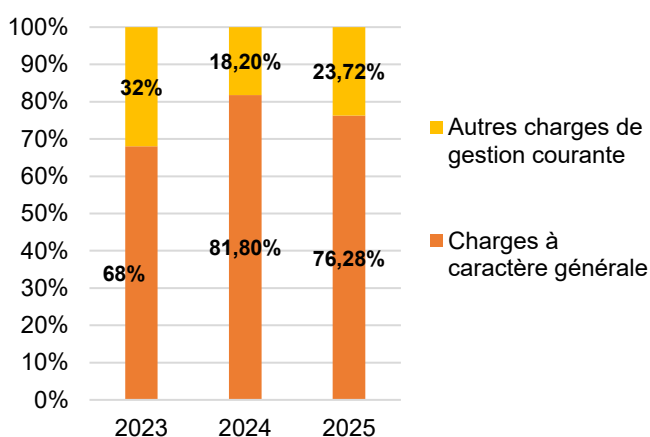
Pour l'année 2025, le total des dépenses s'élève à 56 820,61 € et celui des recettes à 60 301,76 €.

## Dépenses de fonctionnement :

### Dépenses de fonctionnement en 2025



### Répartition des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2025

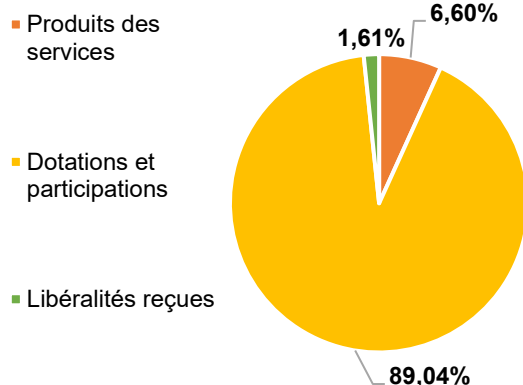


→ Charges à caractère générale : dispositif argent de poche, achat de fournitures administratives, remboursement de frais à la collectivité de rattachement, ...

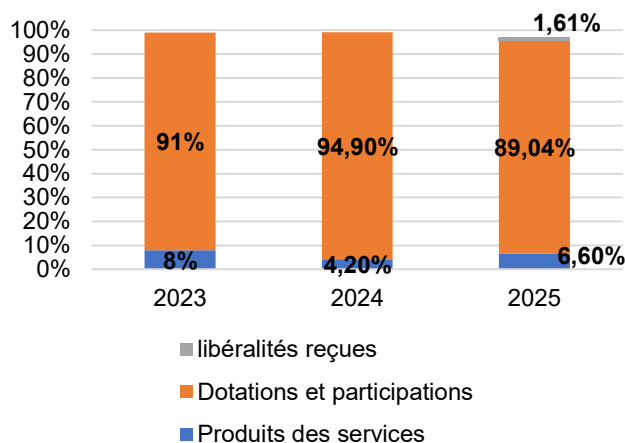
→ Autres charges de gestion courante : GCSMS, aides financières exceptionnelles, aide alimentaire.

## Recettes de fonctionnement :

### Recettes de fonctionnement en 2025



### Répartition des recettes de fonctionnement entre 2023 et 2025



→ Produits des services : concessions dans le cimetière

→ Dotations et participations : subvention de la commune

→ Libéralités reçues : dons

# 2- l'Action Sociale

## 2-1 Les missions légales

### ○ 2-1-1 L'aide sociale

Au titre de l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS assure la pré-instruction administrative des dossiers d'aide sociale pour personnes âgées et handicapées résidant ou ayant résidé sur la commune avant leur entrée en établissement. L'aide sociale pour les personnes âgées et les personnes handicapées peut concerner :

- les frais d'hébergement (EHPAD, résidence autonomie, accueil familial) ;
- l'aide à domicile (services ménagers, frais de repas, téléalarme).

Elle est attribuée sous conditions de ressources et versée par le Conseil Départemental.

En 2025, le CCAS a traité :

→ 13 dossiers d'aide sociale dont 11 concernaient des demandes d'APA à domicile, 1 de l'APA en établissement<sup>1</sup> et 1 de l'hébergement en établissement.

→ 3 dossiers d'obligés alimentaires l'houméens

### ○ 2-1-2 La domiciliation

Le CCAS propose aux personnes sans domicile stable, c'est-à-dire qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant de recevoir et de consulter leur courrier, de bénéficier d'une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux par la domiciliation. Il s'agit d'une obligation légale des CCAS et CIAS en application de l'article L.264-1 du code de l'action sociale et des familles. En 2025, un foyer de 4 personnes a été domicilié sur la commune de l'Houmeau.

### ○ 2-1-3 Le registre des personnes vulnérables

Conformément aux dispositions de la loi 2004-626 du 30 juin 2004 et aux articles L121-6-1, R121-2 à R121-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les communes doivent mettre en place un registre recensant les personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement. Ces dispositions concernent notamment les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, les personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées bénéficiant le cas échéant de l'AAH, l'ACTP, la PCH, la CMI, ...

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes qui y sont inscrites en cas du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet (canicule, grand froid, épidémie, ...). Chaque année du 1er juin au 15 septembre, la veille saisonnière de la disposition spécifique ORSEC « Gestion Sanitaire des Vagues de Chaleurs » est activée.

En 2025, 19 personnes étaient inscrites sur le registre. L'alerte canicule a été déclenchée 3 fois au niveau orange, correspondant au niveau 3.

---

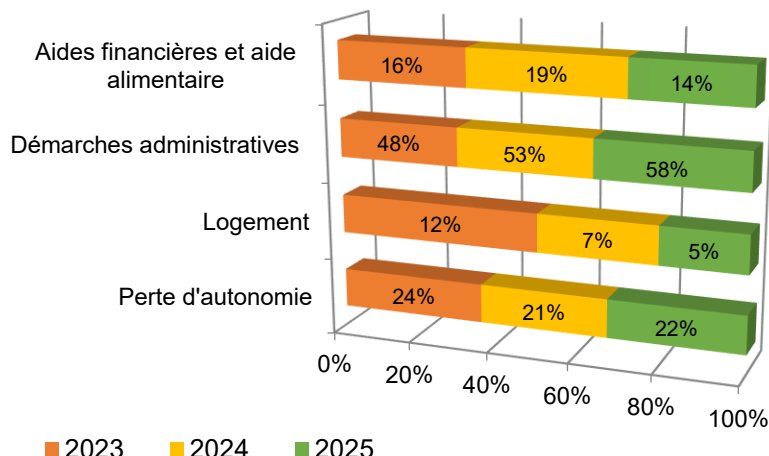
<sup>1</sup> Depuis le 01/07/2025, les demandes d'APA en établissement n'existent plus. L'APA est versé automatiquement par l'ARS et non plus par le Département dans le cadre d'un forfait global unique.

## 2-2 Les missions facultatives

### ○ 2-2-1 Accueil et accompagnement des usagers

En 2025, le CCAS comptabilise **183** rendez-vous pour différents motifs : aide à la réalisation de démarches administratives (CAF, assurance maladie...), aides financières, aides alimentaires, demande de logement social, ... 44 de ces rendez-vous étaient une première rencontre avec l'agent du CCAS. Ce sont au total 120 femmes et 63 hommes qui ont été reçus.

**Répartition des entretiens réalisés entre 2023 et 2025 par type de demande**



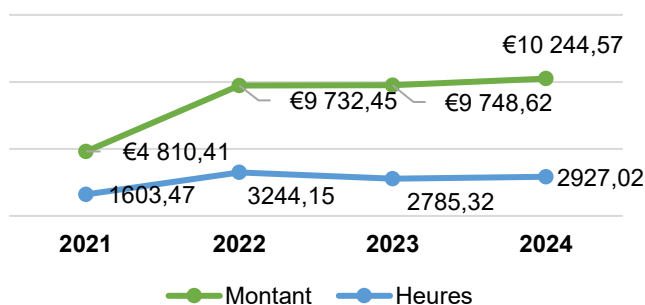
### **Demandes principales 2025**

- Aides financières auprès du CCAS et autres et demandes d'accès à l'aide alimentaire
- Démarches administratives : aide à la prise d'un rendez-vous, aide au remplissage de dossiers (CAF, CPAM, ...)
- Logement : demande de logement social
- Perte d'autonomie : demande d'APA et mise en place d'un SAAD

### ○ 2-2-2 Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale

Afin de renforcer le service public de l'aide à domicile et contribuer à l'amélioration de la politique du bien-vieillir sur le territoire, le Conseil d'Administration a approuvé en 2019 l'adhésion au Groupement de Coopération Sociale ou Médico-social (GCSMS) Part' âge. Créé à l'initiative des six CCAS de la CDA de La Rochelle délivrant un service d'aide à domicile et des autres communes du territoire, il a pour objectif d'assurer la pérennité économique de ces services face aux SAAD associatifs et privés. Le CCAS a quitté ce groupement au 31 décembre 2025. Depuis 2019, le CCAS de L'Houmeau apportait une contribution financière à ce groupement comme l'ensemble des communes signataires de la convention. Les heures prestées financées concernaient l'APA, la PCH, les services ménagers et les heures caisses de retraite et mutuelle.

**Graphique du montant et du nombre d'heures prestées par le GCSMS à l'Houmeau entre 2021 et 2025**



<b>APA</b>	2370,60 heures
	15 Bénéficiaires
<b>PCH</b>	431,27 Heures
	2 Bénéficiaires
<b>Caisses (mutuelles et retraites)</b>	125,15 Heures
	4 Bénéficiaires

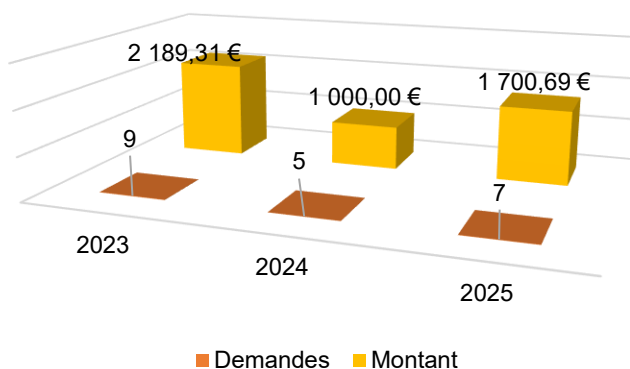
### ○ 2-2-3 Les aides financières

Dans sa mission de soutien aux publics, le CCAS a la possibilité d'octroyer des aides financières via une Commission d'Intervention Sociale. Les demandes sont étudiées de façon anonyme par des membres du Conseil d'Administration.

#### Demandes en 2025

- Aide au règlement d'une facture
- Aide à l'achat d'équipement (suite à un déménagement, lié au handicap)
- Aide au règlement de frais vétérinaires
- Aide suite à une baisse de ressources

**Nombre et montant des aides financières entre 2023 et 2025**

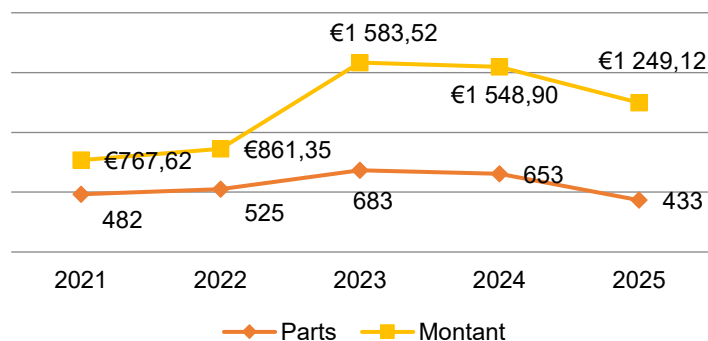


### ○ 2-2-4 L'aide alimentaire

Pour lutter contre la précarité alimentaire sur la commune, le CCAS a signé une convention de partenariat avec l'association Banque Alimentaire de Charente-Maritime. Celle-ci lui permet de distribuer tous les 15 jours des colis qui contiennent des produits alimentaires. Leur coût est pris en charge intégralement par le CCAS pour un total de 1249,12 € en 2025.

En 2025 sur 24 distributions, 15 foyers ont été accueillis soit 31 personnes pour un total de 433 parts reçues de la Banque Alimentaire 17.

**Parts et montant de l'aide alimentaire entre 2021 et 2025**



#### Composition des foyers 2025

Personnes seules sans enfant	8	0-3 ans	2
Personnes seules avec enfants	4	4-14 ans	7
2 adultes sans enfant	0	15-25 ans	6
2 adultes avec enfants	3	+ 26 ans	16

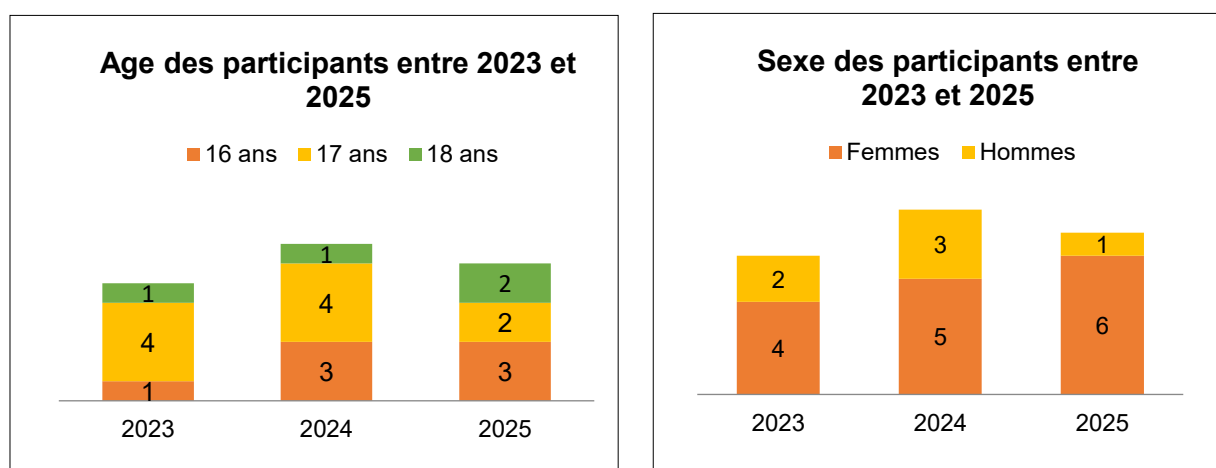
#### Age moyen 2025

### ○ **2-2-5 Le logement social**

La mairie de l' Houmeau est lieu d'enregistrement pour les demandes de logement social. C'est le CCAS qui est chargé d'accueillir et d'accompagner les demandeurs dans leur inscription et la mise à jour de leur dossier sur le fichier de la demande locative Imhoweb. Le Maire est invité à participer à chaque commission d'attribution de logement sur la commune. En 2025, il y a eu 10 commissions dont 7 concernaient des logements de l'Office Public des HLM et 3 le groupe 3F Immobilière Atlantic Aménagement. 5 de ces logements étaient des logements réservés à la Mairie<sup>2</sup>.

### ○ **2-2-6 Le dispositif « Argent de poche »**

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Commission Enfance Jeunesse ont décidé de s'associer en 2021 pour la mise en œuvre d'un projet en faveur des adolescents sur son territoire, le dispositif « Argent de poche ». Il donne la possibilité à des l'houméens entre 16 et 18 ans de travailler au sein des différents services de la commune, 3h30 par jour sur 10 jours en échange d'une indemnité de 150€. Cette action permet d'accompagner le jeune vers une première expérience professionnelle et de lui faire découvrir les structures municipales et les missions des agents du service public. Le coût du dispositif pour le CCAS en 2025 était de 1050 € pour 7 participants.



### ○ **2-2-7 Aide au permis de conduire et au BAFA : opération Plein Phare et Anim'Action**

Le CDIJ (Info Jeunes) 17 a développé en 2025 deux dispositifs autour de l'accès au BAFA et au code de la route pour les jeunes de 16 à 26 ans. Ces deux actions proposent tout au long de l'année un accompagnement individuel ainsi que la possibilité pour le jeune d'obtenir une aide au financement pour son projet (formation BAFA ou formation code de la route) de la part des communes/CCAS adhérents au dispositif. En 2025, le CCAS a participé à hauteur de 130 € pour le financement d'une formation BAFA pour un jeune l'houméen.

<sup>2</sup> Les organismes HLM peuvent contracter des engagements de réservation lors de la mise en location des logements. Ceux-ci sont conclus en contrepartie de financements ou de garanties d'emprunt accordés lors d'opérations de construction ou de réhabilitation. Le réservataire dispose d'un droit de proposition de candidats à la commission d'attribution des logements dans les conditions fixées par la convention de réservation.

### ○ **2-2-8 Mai à Vélo**

Pour la deuxième année consécutive, le CCAS a organisé en partenariat avec le Conseil des Sages, une action autour du vélo, s'inscrivant dans le dispositif de « Mai à vélo » porté par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Dans le cadre de cette deuxième édition, une balade entre l'Houmeau, Nieul-sur-Mer et Marsilly suivi d'un apéro convivial ont été offerts aux 21 participants.

La balade, construite par le Conseil des Sages, a permis aux participants de (re)découvrir les richesses du littoral et la beauté de son paysage.

### ○ **2-2-9 De l'information au plus près des habitants**

Le CCAS a accueilli cette année Maître Delphine Lebossé, notaire à La Rochelle, pour une réunion d'information sur le thème de la transmission de son patrimoine. Une quarantaine de participants ont pu s'informer sur les différentes étapes d'une succession, les droits et obligations des héritiers, ainsi que les stratégies à adopter pour anticiper et préparer cette phase importante dans la vie.

Au mois de juin s'est également tenue une réunion d'information sur les cybermenaces animée par la Section Opérationnelle de Lutte contre les Cybermenaces de la Gendarmerie de Charente-Maritime. Des conseils de prévention contre les arnaques en tout genre et les escroqueries informatiques ont été transmis à une vingtaine de participants.

### ○ **2-2-10 L'Houmeau en rose et bleu**

Au mois d'octobre, le CCAS, la Mairie et les associations L'Houméennes se sont mobilisés autour de l'événement « *L'Houmeau en rose et bleu* », dédié à la sensibilisation et au dépistage des cancers féminins et masculins. Cette journée solidaire a rassemblé habitants, associations, professionnels du bien-être et partenaires locaux dans une ambiance conviviale et engagée. Au programme : marche solidaire, chaîne humaine, ateliers bien-être (shiatsu, réflexologie, yoga, sonothérapie), animations dansées et les temps de convivialité proposés par les bénévoles. Tout au long de la journée, les participants ont pu s'informer, échanger et agir concrètement en faveur de la prévention. Grâce à la mobilisation de tous, la manifestation a permis de récolter 654 €, intégralement reversés à la Ligue contre le cancer.

### ○ **2-2-11 La santé à proximité : le Clac'Soins**

Au mois de mai, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Aunis Nord a inauguré son 1<sup>er</sup> Camion Local d'Accès aux Soins, *Clac'soins*. Ce dispositif de santé itinérant se déplace sur 21 communes, dont l'Houmeau, pour aller à la rencontre des habitants du territoire notamment ceux éloignés des structures de santé. Equipé d'un espace pour les consultations et d'un autre pour les actions de dépistage et d'information, il propose des consultations médicale (médecine générale, gynécologie, ...), de prévention (diététique, bilans de santé) et de dépistage (cancers, perte d'autonomie, etc.) réalisées par des professionnels de santé du territoire. Les consultations médicales fonctionnent de la même manière qu'en cabinet et les actions de dépistage et d'information sont gratuites.

En 2025, ce medicobus s'est arrêté à 3 reprises sur la commune de l'Houmeau (juin, septembre et décembre) pour un total de 11 rendez-vous (2 bilans ICOPE, 5 bilans visuels, 4 consultations sur l'apnée du sommeil) et 47 personnes informées.

## ○ **2-2-12 L'Écrivaine Publique**

Depuis 2022 des rendez-vous avec une écrivaine publique sont proposés sur la commune tous les mardis après-midi. Ces rendez-vous sont gratuits, ouverts à tous et ont pour objectif d'aider ceux qui le souhaitent à comprendre, rédiger, relire un courrier, un document administratif. En 2025, 37 personnes ont été reçues sur 24 permanences dont 11 domiciliées sur l'Houmeau et 26 sur des communes extérieures (La Rochelle, Lagord, Périgny, Salles sur Mer, Saint-Porchaire). 11 personnes ont été orientées par le CCAS.

<b>2024</b>	<b>2025</b>
→ RDV : 28	→ RDV : 37
→ Permanences : 21	→ Permanences : 24
→ L'houméens reçus : 11	→ L'houméens reçus : 11
→ Motifs : demande de vise, mise à jour d'un CV, demande d'effacement d'une dette CAF, résiliation d'une assurance logement, contestation d'une amende, ...	→ Motifs : rédaction d'une lettre de motivation, résiliation à un fournisseur internet, requête de changement de genre, courrier à la préfecture, dépôt de plainte, ...

## ○ **2-2-13 L'Heure Civique et le label Entraide Citoyenne**

Initié par l'association Voisins Solidaires, l'Heure Civique est un dispositif qui permet d'encourager les habitants à donner une heure de leur temps pour une action de solidarité en faveur d'un voisin sur la commune. C'est en novembre 2022 que cette initiative a été lancée à l'Houmeau. Sa gestion a été confiée au CCAS et au Conseil des sages.

En 2025, 40 missions ont été réalisées par les 33 bénévoles inscrits. Les missions confiées aux bénévoles ont été diverses : petit jardinage, petit bricolage, transport en voiture, aide aux collectes alimentaires, soutien aux services techniques de la commune pour l'installation / la désinstallation de matériel pour un évènement communal, ...

Cette année la commune a obtenu le label « Entraide Citoyenne » pour l'implication exemplaire du Maire, des élus, des personnels au services des administrés et des volontaires de la commune.

<b>2024</b>	<b>2025</b>
→ Missions : 29	→ Missions : 40
→ Bénévoles : 29	→ Bénévoles : 33
→ Motif d'intervention principal auprès des particuliers : transport chez un professionnel de santé	→ Motif d'intervention principal auprès des particuliers : transport chez un professionnel de santé
→ Motif d'intervention principal auprès du CCAS : aide alimentaire	→ Motif d'intervention principal auprès du CCAS : aide alimentaire
→ Motif d'intervention principal auprès de la commune : aide à l'installation / désinstallation de matériel	→ Motif d'intervention principal auprès de la commune : affichage communal